

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 janvier 2013

Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire

Déclaration du groupe de la coopération

L'avis souligne que l'ensemble, certes très hétérogène, des techniques, technologies et procédés concourants à l'efficacité énergétique, est une source d'énergie majeure à prendre en compte dans le débat sur la transition énergétique. Il fait nettement la distinction avec le concept de sobriété énergétique. Le groupe de la coopération est effectivement très réservé sur le concept de sobriété, corolaire d'une conception décroissante de notre système économique avec ses conséquences, tant en termes d'emploi que de remise en cause d'un droit à un confort minimal de vie pour l'ensemble de nos concitoyens. L'avis montre d'ailleurs très bien que la sortie de la précarité énergétique d'une partie de la population aura pour effet d'accroître la consommation énergétique de cette population et qu'il convient de le permettre.

L'avis demande à ce que l'évolution de la politique fiscale ne donne pas de signaux contre-productifs des efforts de développement des politiques d'efficacité énergétique.

Les baisses d'un impôt systémique comme la TVA n'a pas la finesse permettant de répondre aux objectifs précis recherchés et génèrent bien plus d'effet d'aubaines que d'évolutions réelles de pratiques. Une politique fiscale se doit d'être cohérente avec l'ensemble de la stratégie nationale. L'efficacité s'appuie sur des métiers à forte intensité de main d'œuvre. La charge fiscale et sociale sur l'emploi doit donc être également considérée dans ce débat.

Il est nécessaire de développer nos entreprises en terme non seulement d'innovation technologique, mais aussi et surtout, en terme d'innovation organisationnelle, à l'intérieur des entreprises, dans les filières, entre les métiers, et avec les collectivités. Sur ce dernier point, les entreprises coopératives, et en particulier les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), permettent d'organiser une gouvernance sur une filière entre les acteurs privés avec des collectivités territoriales.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.